



CHALLENGE

Révèle ta personnalité !



DÉFI BAR OUVERT AUX JEUNES EN MENTION COMPLÉMENTAIRE « EMPLOYÉ BARMAN »

RÈGLEMENT

En parallèle du lancement de la troisième édition du Challenge Un œil en salle, le média Un œil en salle cherche des idées pour son cocktail signature qui sera servi lors de la remise des prix le 3 février 2025 au Four Seasons Hotel George V Paris. Et quoi de mieux que de faire appel aux futurs talents du bar !

En collaboration avec l'APEB

ARTICLE 1

Calendrier du défi bar de la 3^e édition du Challenge Un œil en salle

12 décembre 2024 : ouverture des inscriptions

10 janvier 2025 : fin des inscriptions

15 janvier 2025 : annonce du lauréat avec son cocktail signature

3 février 2025 : présence du lauréat et de son référent formation au Four Seasons Hotel George V Paris

ARTICLE 2

Profil des candidat(e)s

Sont admis à prendre part à ce défi bar tous les élèves ou les apprentis en mention complémentaire "employé barman" futur certificat de spécialisation "barman" de lycées, CFA et Greta. Plusieurs jeunes peuvent participer par établissement de formation.

ARTICLE 3

Critères de sélection

Organisé par le magazine Un œil en salle, média référent des métiers du service, ce défi bar se tient en parallèle de la troisième édition du Challenge Un œil en salle - visant à mettre en valeur tous les profils des jeunes (lycéens et apprentis). Nous invitons tous les élèves et les apprentis en certificat de spécialisation "barman" (ex-mention complémentaire "employé barman") à proposer la recette de leur cocktail signature qui sera servi lors de la remise des prix de la troisième édition du Challenge Un œil en salle. Ce cocktail sera choisi selon des critères cités ci-dessous par le MOF barman **Jérémy Lauilhé**.

ARTICLE 4

Déroulement

Article 4.1 Épreuve de sélection

Nous proposons aux élèves et aux apprentis qui se forment aux métiers du bar d'imaginer leur cocktail signature selon plusieurs critères, dont le respect du thème 2024-2025 du Challenge Un œil en salle sur **la RSE**.

À savoir :

1. Un cocktail à base de Lillet à raison de 3 cl minimum. Selon votre créativité, vous pouvez compléter par d'autres spiritueux issus du portefeuille Pernod-Ricard (7 cl d'alcool maximum) ou bien d'autres produits de votre choix ;
2. Un cocktail long-drink en tumbler (intégrer une paille canne à sucre "Les Nouvelles Pailles" pour le service) ;
3. Un cocktail respectant la saisonnalité et pouvant être pré-batché (préparé à l'avance).

Le jeune doit nous faire parvenir sa candidature par e-mail (challenge@unoeilsalle.fr) :

- La fiche recette avec le nom du cocktail signature et un court argumentaire,
- La photo du cocktail (format vertical / cocktail sans produits avec fond neutre).

Attention : merci de préciser en objet de l'e-mail « Défi bar », puis le prénom et le nom du participant, et son établissement. Le MOF barman **Jérémy Lauilhé** retiendra un lauréat. L'annonce se fera sur tous nos outils Un œil en salle à **partir du 15 janvier 2025**.

Article 4.2 Présence à Paris

Le lauréat et son référent école seront invités le 3 février 2025 au Four Seasons George V - 31 Av. George V, 75008 Paris. Les frais de transport sont à la charge du média Un œil en salle.

ARTICLE 5

Matériel

Aucun matériel ne sera demandé le jour de l'événement du Challenge Un œil en salle. Seuls un ordinateur, un appareil photo ou un téléphone pour photographier le cocktail ou candidater seront nécessaires pour l'envoi de sa candidature par e-mail.



ARTICLE 6

La tenue

Le lauréat arrivera en fin de matinée avec sa tenue.

ARTICLE 7

La notation – Les récompenses

Le concours est placé sous le parrainage de l'Éducation nationale. Le jury sera sous la présidence de Madame Hélène Binet, directrice de la publication *Un œil en salle*. **Jérémy Lauilhé**, MOF barman, sera en charge de sélectionner et de déguster les propositions. Un seul candidat sera choisi selon les critères cités ci-dessus. Le média *Un œil en salle*, qui validera le lauréat, est souverain et aucune contestation ne pourra être admise. Les participants recevront un accès numérique illimité à l'ouvrage "*Bar de référence*" paru aux éditions BPI Campus pour les remercier de leur candidature. Tandis que le lauréat aura diverses récompenses en dotation, dont une dégustation pour 2, ainsi qu'un échange privilégié avec l'équipe bar du Four Seasons Hotel George V Paris.

ARTICLE 8

Inscription

Dès le lancement du défi bar du Challenge Un œil en salle, les jeunes souhaitant s'inscrire pourront faire acte de candidature. Pour cela, ils devront adresser leur dossier d'inscription dûment renseigné par e-mail :

« Défi bar - 3^e édition du Challenge Un œil en salle »

challenge@unoeilensalle.fr

Le dossier complet devra parvenir à l'organisateur au plus tard le 10 janvier 2025, à minuit dernier délai.

ARTICLE 9

Modification du règlement

L'organisateur se réserve tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre l'organisateur. En cas de modification du présent règlement, Un œil en salle s'engage à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant le déroulement des épreuves.

ARTICLE 10

Partenaires

Différents partenaires sont susceptibles de se joindre à l'organisateur pour la réalisation du Challenge Un œil en salle, de quelque nature que ce soit : participation financière pour la réalisation du challenge, cadeaux aux candidats, etc.

ARTICLE 11

Exploitation publicitaire

Les candidats ne pourront pas s'opposer à l'exploitation de leur nom et de la diffusion de leurs cocktails, ainsi que de toute image, photo ou vidéo prises dans le cadre du présent Challenge.

ARTICLE 12

Remise des prix

La remise des prix aura lieu à l'issue de la finale, le 3 février 2025, en présence de nombreuses personnalités du secteur de l'hôtellerie-restauration et de la presse. Le cocktail signature sera servi pour le cocktail dînatoire en fin de journée à partir de 18h30 pour une fin estimée vers 21h.

ARTICLE 13

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent défi bar fera l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération avec le MOF barman.

ARTICLE 14

Acceptation du présent règlement

Toute participation à ce défi bar du 3^{ème} Challenge Un œil en salle implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Fait à
Le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé, bon pour accord ».



THONON

DEPUIS 1402
VALS
ARDECHE - FRANCE

RELAIS &
CHATEAUX

green
care
PROFESSIONAL
Werner & Mertz Group

bpi campus

Pernod Ricard France

les halles
METRO

EMULSION
CONCESSIONNAIRE
MATFER IN SITU

mobitec
SINCE 1990

LES
GRANDES
TABLES
DU
MONDE

LES NOUVELLES
PAILLES

ZAKU